

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT DE CARPENTRAS

CF

COMMUNE DE MORMOIRON

DECISION N°015/2025

Portant : Dépôt Autorisation de travaux et déclaration préalable de travaux – Changement de destination d'une pharmacie en bar et pose d'une enseigne

NOUS, Maire de la Commune de Mormoiron

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°57/2024 22° en date du 23 novembre 2024 portant délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire,

Considérant que l'ancienne pharmacie située 3, Place du Clos doit faire l'objet d'une Autorisation de travaux afin de procéder dans ces locaux à l'aménagement du bar,

DECIDE

Article 1° : de déposer une Autorisation de travaux pour l'aménagement de l'ancienne pharmacie en bar et une déclaration préalable de travaux pour la pose d'une enseigne au 3, Place du Clos – Mormoiron.

Article 4° : En application des dispositions du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Ce recours peut être déposé sur l'application internet « télérécourse citoyen », en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

Article 5° : Monsieur le Maire et Madame la Secrétaire Générale sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera affichée et transmise au Représentant de l'État dans le département (Trésor Public Carpentras), publiée et affichée conformément aux dispositions de l'article L 2122-29 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à MORMOIRON, le 03/04/2025

Par délégation du Conseil Municipal

LE MAIRE,

Bernard LE DILY

Date de publication, certifiée
exécutoire le :

